



Le Conseil du CPME réuni à Bruxelles, le 14 juin 2008, a adopté le document suivant: « **Résolution sur le tabac** » (en référence au document CPME 2008/087 FR)

Résolution sur le tabac

Le CPME¹ tient à réitérer sa demande d'une interdiction de fumer dans tous les lieux publics y compris les transports publics à échelle de l'Union européenne.

Le CPME:

- Se réjouit de voir les ministres de la Santé de l'Union inviter la Commission à préparer un plan d'action de dépistage du cancer mettant l'accent sur la prévention
- Se félicite de la publication du rapport sur le livre vert " Vers une Europe sans fumée de tabac: les options stratégiques au niveau de l'Union européenne " présenté par la Commission européenne et encourage celle-ci à mettre en avant les initiatives de suivi relativement aux environnements sans tabac pour la fin 2008 tels que mentionné dans les remarques de conclusion.
- Donne toute priorité à l'implémentation de tous les éléments de la Convention cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT) et réitère ses graves préoccupations quant au recrutement massif continu des jeunes dans le tabagisme
- Enjoint l'UE d'adopter une législation contraignante, sans considération de l'action ou de l'inaction des états membres, imposant une interdiction totale et complète de fumer, notamment dans les bars, restaurants, clubs et hôtels à travers toute l'Union européennes mais aussi dans les lieux publics en ce compris, les transports publics et lieux de travail, afin de protéger les non-fumeurs et les travailleurs des effets létaux du tabagisme passif.
- Demande aux états membres qui ont déjà légiféré en la matière d'introduire une interdiction totale
- Encourage les états membres qui n'ont pas ratifié la CCLAT à le faire.

¹ Le Comité permanent des médecins européens (CPME) est l'organe représentant environ 2 millions de médecins en Europe.

Ses objectifs sont les suivants :

- promouvoir une formation médicale et une pratique de la médecine de tout premier ordre en préconisant la santé publique, la relation entre les médecins et les patients et la libre circulation des médecins et des patients au sein de l'Union européenne
- parvenir à des soins de santé d'excellente qualité en Europe.

Il est constitué des organisations médicales nationales non gouvernementales les plus représentatives des pays de l'UE/EEE, à savoir 30 associations médicales nationales. Il réunit également des membres associés, des observateurs et des organismes associés (organisations médicales européennes spécialisées).